



Formation Moniteur Plongée Souterraine

**Module optionnel : Formation continue SPS - FFS  
Secourisme Plongée Souterraine  
Fédération Française de Spéléologie**

*Fiche programme*

*Un module optionnel d'environ 2H00 de formation continue au secourisme "SPS-FFS" est proposé chaque année au début du stage international plongée souterraine de l'EFPS, à l'attention de l'encadrement.*

**Objectif général**

Mettre à jour les connaissances et pratiques en secourisme adapté à la plongée souterraine.  
Maintenir les compétences des cadres plongée souterraine en matière d'intervention face à un accident de plongée

**Objectifs de formation**

Etre capable de réagir efficacement face à un accident de plongée souterraine et de mettre en œuvre une oxygénothérapie adaptée en alertant les secours spécialisés.

**Cible**

Cadres plongée souterraine.

**Durée**

Durée minimale de 6H00 (obligatoire tous les 3 ans) pour les moniteurs plongée souterraine, ou 2h00 tous les ans pour les cadres du stage international de plongée souterraine de la FFS.

**Pré-requis**

Etre déjà formé SPS-FFS.

*Fiche programme- Formation continue SPS - FFS (suite)*

**Contenus**

L'alerte auprès des secours spécialisés  
Le bilan de l'état de la victime et l'évaluation des fonctions vitales  
Les gestes de secours et les techniques en équipe  
La mise en œuvre de l'oxygénothérapie  
Le traitement des accidents de plongée  
La gestion de situations, coordination et intervention sur un accident de plongée  
Mise en situation

**Méthodes pédagogiques**

Face à face pédagogique et mise en situation

**Institution de tutelle - intervenants**

**Institution de tutelle :**

L'Ecole Française de Plongée Souterraine de la Fédération Française de Spéléologie

**Intervenants :**

Moniteurs Nationaux de Premiers Secours ou Instructeurs d'Etat de Secourisme des institutions agréées par l'Etat, identifiées par l'EFPS. Cadres Plongée Souterraine ayant des compétences en secourisme ou à défaut intervenants extérieurs ayant reçu l'agrément de l'EFPS.

**Evaluation**

L'évaluation de la formation " Secourisme Plongée Souterraine - FFS " se réalise en contrôle continu.  
Un procès verbal de formation continue est établi par l'EFPS et signé par le référent au secourisme. Il valide la formation et permet la délivrance des attestations de formation continue «SPS - FFS ».

**Equivalence**

Les titulaires de l'unité de formation « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) ou des diplômes équivalents, délivrés par les institutions agréées ou habilitées par l'Etat, qui ont suivi la formation continue dans une autre institution ont par équivalence la formation " Secourisme Plongée Souterraine - FFS".